

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

001/21/03/2021

EXERCICE 2022

Approbation du Compte de Gestion
de Mme RICHARD, Receveur

| | |
|-----------------------|----|
| Membres en exercice : | 13 |
| Présents : | 07 |
| Suf. Exprimés : | 09 |
| Votes Pour : | 09 |
| Votes Contre : | 00 |
| Abstentions : | 00 |

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la Salle des Délibérations de la Mairie de St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : M. PHILIPPEAU

Date de convocation : 9 Mars 2022

Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme Aoudar (Titulaire) de Poisieux – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PAVIOT à Mme LOZACH-SIRET – Mme ROBERT à M. GONTHIER.

Le Comité Intercommunal, réuni sous la Présidence de Mme LOZACH-SIRET Colette,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres des recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Saint Florent/Cher, le 22 Mars 2022

Au registre sont les signatures

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS


